Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 3 denembre 2024



ID: 014-211401815-20241118-DELIB20240904-DE

Exécutoire le 3 décembre 2024



Département du Calvados

Commune de CORMELLES LE ROYAL

Mairie : 20, rue de l'Eglise 14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 18

Votants: 23

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Delib20240904

Séance du 18 novembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents:

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs:

M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Hervé ROSE à M. Philippe BERARDI
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 3 decembre 2024



Exécutoire le 3 décembre 2024

ID: 014-211401815-20241118-DELIB20240904-DE

Delib20240904

OBJET: Décision modificative n°1 pour l'exercice 2024

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

En section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Décision modificative n° 1	2 000,00 €	2 000,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2024	DM N°1	BP + DM
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	300 000,00€		300 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00€	- €	30 000,00 €
042	ECTRITURES D'ORDRES	86 168,15€	2 000,00€	88 168,15€
70	PRODUITS DE SERVICES ET DU DOMAINE	764 710,80€	- €	764 710,80€
73	IMPOTS ET TAXES	3 071 634,21€	- €	3 071 634,21 €
731	FISCALITE LOCALE	2 395 074,00€	- €	2 395 074,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	404 842,00€	- €	404 842,00 €
75	AUTRE SPRODUITS DE GETION COURANTE	93 500,00 €	- €	93 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	8,00€	- €	8,00€
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
		7 145 937,16 €	2 000,00 €	7 147 937,16 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordres : + 2 000 €

Ajustement du poste : Reprise des subventions d'investissement : 2 000 €.





ID: 014-211401815-20241118-DELIB20240904-DE

Exécutoire le 3 décembre 2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	DM N°1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 859 959,03 € -	103 000,00€	1 756 959,03 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 571 201,56 €	103 000,00€	3 674 201,56 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	31 153,00€	- €	31 153,00€
023	VIREMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	115 000,00€ -	12 770,00€	102 230,00€
042	ECRITURES ORDRES	377 797,61€	14 770,00 €	392 567,61€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 107 880,00€		1 107 880,00€
66	CHARGES FINANCIERES	82 945,96 €	- €	82 945,96 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €		- €
		7 145 937,16 €	2 000,00 €	7 147 937,16 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : -103 000 €

Compte 60612 : -103 000 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel : + 103 000 €.

Un ajustement de 103 000 € est nécessaire pour les frais de personnel (transfert du poste EVS à la ville, contractuels supplémentaires pour le centre de Loisirs et périscolaires, poste du policier municipal...).

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre : + 14 770 €

Amortissement sur les biens acquis en 2024 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1er jour d'acquisition) : 14 770 €.

Chapitre 023- Virement de la section de fonctionnement : - 12 770 €

Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Décision modificative n° 1	27 000,00 €	27 000,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

			BP 2023	DM N°1	BP + DM
,	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	4 387 266,22€	- €	4 387 266,22 €
,	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 000,00€ -	12 770,00 €	102 230,00€
,	024	PRODUITS DES CESSIONS	2,00€	- €	2,00€
-	040	ECRITURES ORDRES	377 797,61€	14 770,00€	392 567,61€
,	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
,	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	663 850,52€	- €	663 850,52 €
•	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	383 475,11€	- €	383 475,11 €
_	16	EMPRUNTS	2 500,00€	- €	2 500,00 €
			5 929 891,46 €	27 000,00 €	5 956 891,46 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 3 décembre 2024



ID: 014-211401815-20241118-DELIB20240904-DE

Exécutoire le 3 décembre 2024

Chapitre 040- Ecritures d'ordre : + 14 770 €

Amortissement sur les biens acquis en 2024 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1er jour d'acquisition) : 14 770 €.

Chapitre 041- Opérations patrimoniales : + 25 000 €

Suite à la réalisation de l'opération "extension du Bois", il est nécessaire de procéder au changement d'affectation de la parcelle AM22 de 2111-Terrains nus à 2117-Bois et forêts.

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement : - 12 770 €

Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	DM N°1	BP + DM
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
040	ECRITURES ORDRES	86 168,15 €	2 000,00€	88 168,15 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	362 500,00 €	- €	362 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 700,00 €	- €	12 700,00 €
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 900,00 €	- €	6 900,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	563 794,58 €	- €	563 794,58 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 897 828,73 €	- €	4 897 828,73 €
		5 929 891,46 €	27 000,00 €	5 956 891,46 €

Chapitre 040 - Ecritures d'ordre : +2 000 €

Ajustement du poste : Reprise des subventions d'investissement : 2 000 €

Chapitre 041- Opérations patrimoniales : + 25 000 €

Suite à la réalisation de l'opération "extension du Bois" il est nécessaire de procéder au changement d'affectation de la parcelle AM22 de 2111- Terrains nus à 2117-Bois et forêts.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures, Pour extrait certifié conforme, Cormelles le Royal, le 20 novembre 2024

e Maire.

Jean-Marie GUILLEMIN